

COMMUNE DE VALDOIE



Procès-Verbal du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du LUNDI 16 DECEMBRE 2024 à 18h00

Salle d'honneur

ORDRE DU JOUR

Appel

Informations diverses - État-Civil

Désignation du secrétaire de séance

Adoption du procès-verbal de la séance du 07 octobre 2024,

POINT N° 1 : Présentation du rapport d'observations définitives "audit flash - assurabilité des collectivités territoriales" de la Chambre Régionale des Comptes Bourgogne-Franche-Comté

POINT N° 2 : Projet d'arrêté préfectoral de servitudes d'utilité publique concernant la parcelle BE 136 (propriété de la commune)

POINT N° 3 : Convention avec Grand Belfort Communauté d'Agglomération relative à l'adhésion au groupement de commandes "prestations de topographie"

POINT N° 4 : Mise à jour du tableau des emplois

POINT N°5 : Présentation du rapport social unique

POINT N° 6 : Admission en non valeur

Questions diverses

Madame le Maire ouvre la séance à 18h00.

Appel

Madame le Maire procède à l'appel nominal.

PRENOM	NOM	FONCTIONS	Présent / Absent / Excusé
Marie-France	CEFIS	Maire	P
Bernard	DRAVIGNEY	1er Adjoint Finances, Affaires générales	P
Valérie	PLOYER	2ème Adjointe Affaires sociales, C.C.A.S, liens intergénérationnels et santé	P
Abdelghafour	CHAFIQ	3ème Adjoint Nouvelles technologies de l'information et de la communication, du cadre de vie et du développement durable	P
Ingrid	SAHRAOUI-PEPE	4ème Adjointe Education, famille enfance et jeunesse	P
Mohamed	BERKOUN	5ème Adjoint Vie associative, culturelle et sportive	Excusé – donne procuration à P. Dreyer
Marie-Paule	MERLET	6ème Adjointe Logement et rattachée au fonctionnement de la médiathèque	P
Patrick	DREYER	7ème Adjoint Urbanisme et travaux	P
Ludovic	PESSAROSSI	Conseiller Municipal délégué Consultations citoyennes et manifestations	P
Joël	BOURDENET	Conseiller Municipal délégué Développement économique	A
Malika	AOUADI	Conseillère Municipale	A
Philippe	BOSSARD	Conseiller Municipal	P
Carole	ALQUIER	Conseillère Municipale	Excusé – donne procuration à M.F. Cefis
Sylvie	ZIEGLER	Conseillère Municipale	A
Fabrice	GALPIN	Conseiller Municipal	A
Sandrine	MIELLE	Conseillère Municipale	P
Sylvie	CNUDDE	Conseillère Municipale	A
Bülent	KILICPARLAR	Conseiller Municipal	A
Nadège	DEPOULAIN	Conseillère Municipale	P
Christian	RIBREAU	Conseiller Municipal	P
Jean-Marc	FUNCK	Conseiller Municipal	P
Sabrina	MALAPELLE	Conseillère Municipale	A
Noémie	LELOU	Conseillère Municipale	A
Hervé	LACOUR	Conseiller Municipal	P
Hélène	JARDON	Conseillère Municipale	P

Madame le Maire certifie :

- Que la convocation du conseil municipal a été faite le 02 octobre 2024,
- Que le nombre de conseillers en exercice est de 25 répartis ainsi :
 - 15 conseillers présents
 - 8 absents
 - 2 excusés ayant donné procuration

Le présent procès-verbal sera publié sur le site internet de la commune en exécution des articles L2131-1 L2121-25 et R2121-11 du CGCT.

Convié : Guillaume COUTHERUT, directeur général des services.

Etat civil - Informations diverses

Madame le Maire communique à l'assemblée les naissances, les décès survenus depuis le dernier conseil municipal. Elle présente, au nom du conseil municipal, ses félicitations aux heureux parents et ses condoléances aux familles des défunt.

Désignation du secrétaire de séance

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-15,

Au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Conformément à cette disposition, le conseil municipal adopte à l'unanimité que Madame Valérie PLOYER sera le secrétaire de séance.

Adoption du procès-verbal de la séance du 07 octobre 2024

Madame le Maire demande s'il y a des questions puis elle soumet au vote l'approbation du procès-verbal du conseil municipal du 07 octobre 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré adopte ce point à l'unanimité. (16 POUR et 1 Abstention : Madame Marie-Paule MERLET). Cette dernière indique s'abstenir en raison de son absence lors du dernier conseil municipal.

POINT N° 1 : Présentation du rapport d'observations définitives "audit flash - assurabilité des collectivités territoriales" de la Chambre Régionale des Comptes Bourgogne-Franche-Comté

Madame le Maire soumet au conseil municipal le rapport de la chambre régionale des comptes Bourgogne-Franche-Comté concernant l'assurabilité des collectivités territoriales.

La commune de Valdoie a fait partie au printemps 2024 de l'échantillon des 17 collectivités auditées pour la rédaction de cet audit-flash traitant des difficultés qu'elles rencontrent en matière notamment de hausse des cotisations d'assurances et de durcissement des conditions d'indemnisation.

Le conseil municipal prend acte de ce rapport d'observations définitives.

POINT N° 2 : Projet d'arrêté préfectoral de servitudes d'utilité publique concernant la parcelle BE 136 (propriété de la commune)

Madame le Maire informe le conseil municipal que la préfecture du Territoire de Belfort a transmis un projet d'arrêté préfectoral de servitudes concernant la parcelle BE 136 (propriété de la commune), sur lequel l'assemblée est appelée à émettre un avis.

Dans le cadre de sa cessation d'activité, la société ETS 90, située à l'angle entre l'avenue Oscar Ehret et la RD5 à Valdoie est tenue de réaliser des campagnes de surveillance de la qualité des milieux (eaux souterraines et gaz du sol) sur et hors de son ancien site d'exploitation depuis 2013. Ces campagnes ont permis de détecter un panache de solvants chlorés dans les eaux souterraines. Les contours du panache ont pu être circonscrits grâce aux campagnes 2019 et 2023.

Il est ainsi nécessaire de mettre en place une servitude d'utilité publique afin de permettre l'accès aux piézomètres mis en place pour le contrôle de la qualité des eaux souterraines.

Vote :

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés (17 POUR) au projet d'arrêté préfectoral.

POINT N° 3 : Convention avec Grand Belfort Communauté d'Agglomération relative à l'adhésion au groupement de commandes "prestations de topographie"

Grand Belfort Communauté d'Agglomération a décidé la création d'un groupement de commande pour la passation de marchés relatifs à des prestations de topographie, afin de réaliser des économies d'échelle et de réduire le coût des procédures.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à signer la convention d'adhésion à ce groupement de commande.

Vote :

Le conseil municipal décide à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés (17 POUR) d'autoriser Madame le Maire à signer la convention d'adhésion à ce groupement de commande de prestations de topographie.

POINT N° 4 : Mise à jour du tableau des emplois

Vu l'avis favorable du comité social territorial du 16 décembre 2024,

Afin d'adapter les postes à l'évolution des services et de permettre le déroulement de carrière des agents municipaux, il est proposé de modifier le tableau des emplois permanents ainsi :

https://www.mairievaldoie.com/documents_administratifs/27996



Réalisé le : 14/04/2025 16:58 (Europe/Paris)

Collectivité : Valdoie

Suppression de postes :

A compter du 1^{er} janvier 2025 :

1 éducateur des APS (25h/hebdomadaire)

1 adjoint Administratif à temps complet

1 adjoint Technique Territorial à temps complet

1 adjoint Technique pal 2 cl à temps complet

1 adjoint Technique pal 2 cl à temps complet

Créations de poste :

A compter du 1^{er} janvier 2025 :

1 éducateur des APS (15h/hebdomadaire)

1 technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet

1 adjoint Administratif pal 2 cl à temps complet

1 adjoint Technique pal 2 cl à temps complet

1 adjoint Technique pal 1 cl à temps complet

1 adjoint Technique pal 1 cl à temps complet

Les crédits correspondants sont inscrits au BP.

Vote :

Le conseil municipal décide à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés (17 POUR) de valider la modification du tableau des emplois.

Ingrid Sahraoui précise que pour ce qui concerne l'éducateur des activités physiques et sportives, il s'agit d'une demande de diminution du temps de travail à la demande de l'agent.

POINT N°5 : Présentation du rapport social unique

Suite à l'entrée en vigueur de la loi n°2019-828 du 06 août 2019 de transformation de la fonction publique, le rapport social unique (RSU) se substitut désormais au bilan social.

Ce rapport doit être élaboré chaque année en rassemblant les éléments et données à partir desquels sont établies les lignes directrices de gestion, déterminant la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines dans chaque administration, collectivité territoriale et établissement public.

Ce document doit permettre d'apprecier la caractéristique des emplois et la situation des agents. Il permet également de comparer la situation des hommes et des femmes et de suivre son évolution.

Il constitue ainsi l'outil de référence pour renforcer la lisibilité de l'emploi public territorial.

Ce document a été soumis pour avis au comité social territorial du 16 décembre 2024.

Le conseil municipal prend acte du rapport social unique de l'année 2023.

POINT N° 6 : Admission en non valeur

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir admettre en non-valeur les créances suivantes d'un montant total de 42,36€, qui doivent pu être recouvrées par Monsieur le Trésorier Municipal et figurant sur la liste numéro 6777410212 du SGC Belfort 1:

https://www.mairievaldoie.com/documents_administratifs/27996

- Cantine garderie ALSH 2022

Montant : 18,86 €.

Motif : personne disparue et reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuite.

- Cantine garderie ALSH 2021-2022-2023

Montant : 22,70 €.

Motif : Reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuite.

- Revenus des immeubles 2023

Montant : 0,80 €.

Motif : Reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuite.

Il est précisé que les crédits correspondants à cette dépense sont prévus au budget 2024, article 6541.

Vote :

Le conseil municipal décide à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés (17 POUR) de valider l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables présentées.

Jean-Marc Funck interroge quant aux impayés de cantine.

Ingrid Sahraoui répond que ceux-ci demeurent importants, mais que la mise en place de la cantine à 1€ entraîne un reste à charge plus faible pour les familles, et une part de recettes garantie avec la participation de l'Etat.

Marie-France Céfis ajoute que le nouveau règlement d'aide sociale du CD90 permet une aide à hauteur de 50% des factures pour les familles les plus en difficulté.

Questions diverses

Marie-France Céfis indique que le préfet à récemment transmis copie d'un courrier, laissant entendre que le projet de Lidl à l'entrée de Valdoie était toujours d'actualité. Il n'y a pas de date précise quant à son implantation.

Jean-Marc Funck demande si une entrevue est d'ores et déjà prévue avec le nouveau préfet.

Marie-France Céfis lui répond qu'une prise de contact est prochainement prévue.

Hervé Lacour questionne sur l'avancée du projet de centre socio-culturel.

Marie-France Céfis lui indique que le projet est en cours de finalisation et que le passage en commission d'action sociale de la CAF est prévue au printemps.

Madame le Maire clôture la séance à 19h30.

Valérie PLOYER
Secrétaire de séance



Marie-France CEFIS
Maire de Valdoie



COMMUNE DE VALDOIE
90300 *
www.mairievaldoie.com/documents/administratif/27996